

# Armement : légère baisse des exportations françaises en 2016



Analyses & Références

Les prises de commandes d'armements français à l'export ont atteint 14 Mds€ en 2016, selon le rapport du ministère des Armées remis au Parlement le 7 juillet 2017. Elles se montaient à 16 Mds€ en 2015, année exceptionnelle.

**Les partenariats « stratégiques ».** L'industrie française de défense, qui regroupe une dizaine de grands groupes et 4.000 petites et moyennes entreprises, emploie 165.000 personnes. Elle réinvestit de 10 % à 20 % du chiffre d'affaires des exportations dans la recherche et le développement, afin d'assurer son avance technologique et de maintenir des emplois de haute technicité non délocalisables. Selon la Direction générale de l'armement (DGA), les prises de commandes françaises entre 2012 et 2016 se répartissent ainsi : 47,4 % aux Proche et Moyen-Orient ; 34,1 % en Asie ; 6,9 % en Europe ; 5,1 % dans les Amériques ; 3,6 % en Afrique ; 1,1 % en Océanie ; 1,7 % divers. L'Etat-major des armées (EMA), la Direction générale des relations internationales et de la

stratégie (DGRIS) et la DGA participent à la « diplomatie de défense » par le biais de dialogues, réguliers ou ponctuels, avec les représentants de nombreux pays. L'EMA traite les dossiers opérationnels et de coopération militaire et la DGA ceux relatifs à l'armement. La DGRIS entretient des dialogues sur l'environnement stratégique, la sécurité et les crises régionales en cours avec les grands partenaires, comme l'Australie, la Malaisie, l'Inde, Singapour, la Jordanie, le Nigeria, la Finlande ou la Roumanie. Coopération militaire et dialogue stratégique ont acquis une dimension politique. Des réunions annuelles des hauts comités de défense, présidées par le ministre, permettent de dresser un état complet de ces relations bilatérales.

**La concurrence internationale.** Face à la contraction de leur marché intérieur sous l'administration Obama, *les Etats-Unis* recourent aussi aux partenariats commerciaux et politiques pour conclure des contrats intergouvernementaux dénommés « Foreign Military Sales ». Ceux-ci consistent à vendre, à des Etats, notamment du Moyen Orient et d'Asie, des matériels militaires achetés par le gouvernement fédéral à des industriels américains, en vue de profiter de la réduction des coûts unitaires induite par l'effet de série. De même, *la Russie* propose une coopération de défense et de sécurité à des clients aux ressources budgétaires limitées, afin de s'implanter dans des pays hors de sa sphère traditionnelle, notamment en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. *L'Union européenne* tente de se constituer une industrie commune de défense, selon le principe « d'interdépendance librement consentie » et grâce aux progrès de la coopération dans le cadre de la « Letter of Intent » (lettre d'intention). Pourtant, ses signataires (Allemagne, Espagne, France, Italie, Grande-Bretagne et Suède) se font concurrence pour trouver des débouchés pour leurs entreprises sur les marchés les plus porteurs. *Israël* se concentre sur des segments de haute technologie : drones, systèmes spatiaux et missiles. Des pays émergents, comme *la Corée du Sud, la Chine* et *la Turquie*, consolident leur propre base industrielle et technologique de défense, à partir des transferts de technologie et de savoir-faire consentis dans le passé par des entreprises occidentales en compensation des grands contrats d'armement. Quoique leur niveau technologique, encore limité, les exclut de fait des secteurs les plus en pointe, ils parviennent quand même à remporter des appels d'offres internationaux. Ainsi, au cours des 15 dernières années, la part des 10 premières entreprises mondiales d'armements, toutes américaines et européennes, est passé de 60 % à 50 %, tandis que celle des pays émergents a progressé de 15 %.

**Les embargos en cours.** Les institutions internationales ont imposé des embargos sur les armes à destination de plusieurs pays, encore en vigueur au 1er mai 2017. Le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Union européenne (UE) en ont décrété vis-à-vis de la Corée du Nord, de l'Iran, du Liban, de la Somalie, de la Libye, du Darfour, de la Centrafrique et des forces non gouvernementales de l'Irak, du Yémen et de la République démocratique du Congo. L'UE a aussi imposé des embargos sur les armes à destination de la Chine, de la Russie, de la Biélorussie, de la Syrie, du Soudan Erythrée, du Soudan du Sud et du Zimbabwe. Enfin, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a imposé un embargo sur les armes et munitions aux forces engagées dans des combats dans la région du Nagorno-Karabakh en Arménie.

**Le contrôle des trafics d'ALPC.** Les armes légères et de petit calibre (ALPC) et leurs munitions, faciles à dissimuler et transporter, constituent l'essentiel des trafics illicites d'armes dans le monde. La France et la Suisse ont réussi à faire adopter « l'Instrument international de traçage » des ALPC. Dans le cadre de l'OSCE, la France est aussi à l'origine de « l'Arrangement de Wassenaar » sur la prévention des transferts déstabilisants d'ALPC par voie aérienne. Pendant l'opération « Serval » au Mali (janvier 2013-juillet 2014), les forces françaises ont découvert 200 t d'armements et de munitions. L'opération « Barkhane » (lancée en août 2014), menée avec les pays du G5 Sahel (Tchad, Niger, Burkina Faso, Mali et Mauritanie) vise à réduire la liberté d'action des groupes armés terroristes, en les privant de leurs moyens de combat par la recherche et le démantèlement de leurs caches d'armes, d'explosifs et de munitions (20 t de munitions détruites fin 2016). En outre, la Direction de la coopération de sécurité et de défense du ministère des Affaires étrangères apporte un soutien technique, matériel et financier au déminage de Ouidah au Bénin et aux formations de gestion et de sécurisation des stocks d'armes. Enfin, en 2018, la France présidera la 3ème conférence d'examen du Programme d'action des nations unies sur les armes légères.

## **Loïc Salmon**

Golfe de Guinée : zone de crises pour longtemps

Marine nationale : permanence, Opex et police en mer

*Le partenariat intergouvernemental de la France avec l'Australie, signé le 20*

décembre 2016, fait suite à la vente de 12 sous-marins océaniques à propulsion diesel-électrique pour un montant de 34 Mds€. Conclu avec Naval Group (ex-DCNS) et d'une durée de 50 ans, il porte sur la conception et construction de la plate-forme, en vue de la mise en service actif du premier sous-marin au début des années 2030. Celui avec l'Inde, qui remonte à 1953 avec les premiers Mirage de Dassault Aviation, s'est renforcé par le contrat de vente de 36 Rafale, signé le 23 septembre 2016. En comptant les achats de l'Égypte et du Qatar en 2015, 84 Rafale ont été vendus en deux ans. Le partenariat stratégique avec le Koweït, en cours depuis plusieurs décennies, a débouché sur la signature, le 9 août 2016 avec Airbus Hélicoptères, d'un contrat de 1 Md€ pour 30 hélicoptères Caracal de sauvetage et de transport de troupes, dont les livraisons s'échelonnent entre 2018 et 2020. Enfin, suite au traité de coopération en matière de défense et de sécurité de Lancaster House (2010), l'accord intergouvernemental entre la France et la Grande-Bretagne a été ratifié par les Parlements à l'automne 2016. Il porte notamment sur les systèmes de missiles du groupe franco-britannique MBDA, 2ème constructeur mondial de missiles tactiques.